

Compte rendu de la table ronde du 10 juin 2008

Par les étudiants organisateurs de la table ronde

Ordre du jour : trouver un accord commun et des solutions quant au problème de financement des gratifications et aux inégalités qu'engendre le décret et ses circulaires concernant la gratification des stages de plus de 3 mois.

Cette table ronde s'inscrit dans la lignée du mouvement engagé par les travailleurs sociaux en formation, au niveau régional et national, depuis plus de trois mois. Ce mouvement se traduit par plusieurs revendications :

- ✓ **Une gratification pour tous les étudiants, pour une plus grande égalité :**
 - dans les structures des secteurs privé et public
 - dans tous les niveaux de formation
 - la perception de celle-ci par les bénéficiaires des ASSEDIC, tout en conservant l'ensemble de leurs droits,
- ✓ **Le financement des enveloppes budgétaires nécessaires aux gratifications par l'État,**
- ✓ **La création d'un organisme tiers pour la gestion de celles-ci,**
- ✓ **La préservation du statut de stagiaires en formation de travailleurs sociaux, afin de ne pas être considérés comme des salariés mais comme des apprenants.**

Après la présentation des personnes présentes et de l'organisation de cette table ronde, la parole a été donnée à différents acteurs.

● DRASS : M.CARTIAUX, Directeur Régional.

La DRASS finance les établissements médico-sociaux, par le biais de l'Etat et de l'Assurance Maladie. Ne dépendent donc pas de la DRASS les collectivités territoriales, et donc le Conseil Général.

M. CARTIAUX garantit aux gestionnaires des établissements d'accueil le financement de la gratification et l'application du décret. C'est une obligation de résultats qui leur est assignée, et qui sera vérifiée et garantie.

Selon lui, les 5 Conseils Généraux de la région seront réceptifs aux attentes des étudiants.

Il suggère de recenser tous les établissements accueillant des stagiaires, comptant sur le fait que l'accueil du même nombre de stagiaires soit garanti, afin de définir le budget nécessaire.

Toutefois, il estime que la question du financement est celle de l'employeur avant d'être celle de la région ou de l'Etat. Il faut donc vérifier que les employeurs ont les moyens de payer et les persuader de s'acquitter de la gratification.

Il fait le constat qu'il y a certes la question du financement, mais également celle du déficit général des lieux de stage.

Compte tenu de l'urgence, dans quelques jours :

- Les établissements qui relèvent du champ de compétence de l'Etat (Assurance Maladie) vont être recensés pour évaluer le budget pour les gratifications et garantir un financement effectif.
- Il souhaite solliciter le Conseil Général pour le financement des structures en dehors de son champ.

Mme GILLON, Conseillère technique en travail social auprès de la DRASS, suggère de créer un groupe de travail avec les partenaires pour redéfinir une charte apportant un cadre de référence et de qualité pour l'accueil des stagiaires (déjà élaborée suite au décret de 2006). Elle précise que l'article 9 concernant la gratification insère celle-ci dans une logique de compensation de services rendus pendant le stage par le biais de l'entreprise.

M.CARTIAUX a confirmé cette proposition de réflexion, et ce, sans la mener dans l'urgence.

En ce qui concerne les structures qui dépendent de la CAF, la DRASS s'engage à les rencontrer en ce qui concerne le financement. A la suite de cette intervention, une animatrice de débat expose un communiqué de la CAF, qui affirme leur volonté d'assurer l'accueil de stagiaires et le financement de leurs gratifications.

● **Représentante de la DDASS.**

Elle souligne que la DDASS sont en pleine campagne budgétaire.

La DDASS est prête à répondre au cas par cas aux difficultés rencontrées par les gestionnaires.

Selon elle, la gratification est une avancée, puisque certains étudiants font leurs formations dans une situation difficile sur le plan financier.

De la qualification des étudiants en travail médico-social dépendra la qualité de l'intervention auprès des usagers.

● **M. DUFOUR , vice-président du Conseil Régional, en charge de la formation professionnelle.**

Il aurait été préférable que le problème des gratifications soit abordé avant la situation d'urgence actuelle. Seulement, si l'Etat décentralise pour être plus proche du terrain, il édicte dans le même temps des règles sans en prévoir forcément les conséquences. C'est à la pratique de s'ajuster, ce qui pose problème.

Il est évident qu'il y aura une solution : il faut en profiter pour revaloriser les structures qui travaillent car elles contribuent à la formations des étudiants.

Il précise que la région est d'accord pour prendre ses responsabilités. Mais il estime que c'est à l'Etat de donner une solution concernant les moyens. Selon lui, il faut aller vers l'Etat et faire des revendications, ce que M. Rousset a fait.

Par ailleurs, il ajoute que la gratification ne donne pas droit aux cotisations pour la retraite, n'étant pas un salaire.

L'Etat gratifie les services marchands et non marchands. Cependant, les gratifications dans le service non marchand risquent d'aggraver le déficit de l'Etat, qui sera donc susceptible de réduire les effectifs.

M.DUFOUR rappelle que pour la Région, c'est aux employeurs de financer.

● **Mme MONCOUCUT, vice-présidente du Conseil Général, chargée de l'action sociale.**

Mme MONCOUCUT confirme que le Conseil Général est réceptif à l'appel de M.CARTIAUX. Cette question de la gratification était au départ complexe et floue, c'est un transfert indirect de compétences qui a été fait par l'Etat. C'est en effet une

charge nouvelle pour le Conseil Général, donnée sans concertation, sans réflexion. La requête des étudiants leur paraît légitime, c'est une loi inégalitaire, qui s'inscrit pourtant dans la loi sur l'égalité des chances. Cette loi ne traite pas les étudiants comme des étudiants à part entière.

Le Conseil Général est prêt à entrer en négociation pour préserver les qualifications du personnel médico-social.

Elle ajoute que le Conseil Général a toujours tenu ses engagements. De plus, Mme MONCOUCUT va soumettre les revendications des étudiants liées à la gratification à la prochaine Assemblée Départementale à la rentrée de Septembre.

● **M.CHASSERIAUD, Directeur de l'ITS Pau, membre du Conseil Supérieur en Travail Social, et Président de l'AFORTS (Association Française des Organismes de formation et de Recherche en Travail Social).**

Cela fait un an et demi que la sonnette d'alarme a été faite à l'Etat.

L'Etat (X.BERTRAND et la DGAS) avait dit qu'il n'y avait pas de problème concernant les gratifications. En janvier, le problème des gratifications est bien présent.

Des interventions pour interpeller sur les gratifications et par rapport aux formations sociales ont été faites. C'est regrettable que rien n'ait bougé après les sollicitations d'il y a un an et demi, et la DGAS n'a pas bougé depuis l'apparition du décret en janvier 2008. Ces problèmes auraient alors pu être évités autant pour les collectivités territoriales que pour les étudiants.

Le Conseil Général tarifie beaucoup de structures. Les collectivités territoriales sont souveraines pour prendre la décision par rapport aux gratifications. Certains sont en train de le faire : la région parisienne, le Nord accueillent des stagiaires car elles ont peur de la pénurie de travailleurs sociaux.

Le problème de la gratification se rajoute à d'autres charges assurées par le Conseil Général.

M. CHASSERIAUD pose le problème de fond : la loi prévoit que ce soit les entreprises au sens large qui gratifient le stagiaire. Il considère que c'est important, dans la mesure où le stagiaire, dans un site qualifiant, va renvoyer, donner, échanger, et que cela constituera une plus-value pour le lieu de stage. Il estime que parce que le stage est long, c'est à l'employeur de reconnaître le travail du stagiaire, et à personne d'autre. C'est un échange qui oblige à réfléchir avec le terrain sur ce que veulent dire réciprocité et gratification.

Un organisme tiers pose question sur l'altération du lien entre l'établissement d'accueil et le stagiaire.

● **M.KLEIN, Directeur général de l'IRTS Aquitaine.**

M.KLEIN rappelle que l'invention des formations sociales se doit aux militants professionnels. L'Etat est intervenu tardivement, dans les années 1960, par la mise en place des Diplômes d'Etat. Ce texte sur la gratification pose alors la question de l'avenir des formations sociales, remises en cause alors qu'elles sont caractérisées par l'alternance en France, modèle différent de ce qui se pratique dans d'autres pays européens.

Sans dénouement de ce problème, la professionnalisation sera mise en cause.

Avec ce décret, les associations risquent de prendre moins de stagiaires qu'auparavant, alors qu'il y avait déjà des problèmes pour trouver assez de structures pour les étudiants.

Il fait également un appel aux directeurs des structures quant à leur soutien.

M.KLEIN pose le problème de la création d'un organisme tiers, qui prendrait du temps à se mettre en place et pourrait avoir des difficultés à se pérenniser. Il propose de créer un fond spécifique, sur le modèle des écoles infirmiers, dévolu aux centres de formation et qui servirait à rétribuer les stages. Ceci serait accompagné d'une obligation, à fixer dans une loi, pour les structures d'accueillir les stagiaires.

Il souhaite convaincre les centres de formation membres du GNI (Groupement National des IRTS) d'adopter cette proposition.

● **Clément BLAIN, au nom des étudiants d'Aquitaine.**

Clément Blain, porte-parole des étudiants de l'IRTS Aquitaine, rappelle que la concertation en amont est insuffisante. Les étudiants sont dans une situation d'urgence, ils sont pris en otage entre l'Etat et les financeurs. Ils veulent des solutions. Il précise également que les étudiants sont gratifiés, et non rémunérés, ils sont des apprenants et non des salariés. Il rappelle qu'il y a un nombre important de « faisant fonction » (15%) employés dans les structures. Les étudiants souhaitent des engagements clairs et précis. Il pose également la question de la possibilité d'une égalité territoriale dans l'application du décret.

En Maine et Loire, il a été décidé qu'il y aurait un stagiaire par structure et par an.

Il rappelle que la gratification n'est ni pour pallier à la précarité, ni un salaire.

Les départs en stage sont pour Septembre pour beaucoup d'écoles. Les retards des départs en stage ont aussi pour conséquence une perte de qualité par rapport à l'intervention auprès des usagers.

Le décret a engendré des inégalités, tant au niveau public/privé qu'en ce qui concerne les niveaux de formation ou encore le statut des étudiants (Assedic ou non). La création d'un organisme tiers pour verser la gratification pourrait éviter un rapport employeur/employé qu'elle pourrait engendrer. Cela garantirait le statut des stagiaires. De nombreuses écoles ont voté le 100% ou 0% de départs en stage. Il existe un réel danger pour les formations du travail social.

● **Mme DANGUY, représentant le FSU.**

Mme DANGUY suggère qu'au niveau régional, l'on budgétise le coût des stagiaires, en collectant les demandes, établissement par établissement, pour savoir qui prend en charge les gratifications pour l'année 2008/09.

Par rapport à la fonction publique, un communiqué du 27 mai de Mme PECRESSE ne définit pas clairement les fonctions publiques concernées donc il reste une marge de manœuvre possible.

Chaque stagiaire qui va partir en stage au 1^{er} septembre devra avoir une solution.

Cependant, il reste deux problèmes :

- L'urgence de la situation des étudiants aujourd'hui
- L'urgence, qui existe depuis longtemps, concernant les formations, les bourses, surtout dans notre secteur.

● **M. TRUJASSAU, Secrétaire Syndicat Action Sociale Force Ouvrière.**

Il exprime une légitimité donnée à ce que les étudiants réclament, et précise que les établissements manquent de personnel qualifié. Il suggère que si les autres représentants se mettent d'accord sur les revendications des étudiants, la solution devrait être immédiate. Il exprime le soutien de FO envers les étudiants.

● **M. BOYER, Fonction publique hospitalière, Membre du Conseil Supérieur de l'Action Sociale, membre du syndicat Force Ouvrière.**

La question de la gratification est une question sur l'état de santé du financement des centres de formations, ainsi que de la formation des étudiants.

Il y a une paupérisation des travailleurs sociaux et étudiants du travail social.

L'accès à la formation est un droit républicain pour tous, garanti par l'Etat.

Il ne pense pas que l'Etat se soit éloigné de la population, car il a des valeurs républicaines.

D'après M. CARTIAUX, des crédits sont débloqués pour les gratifications.

La DGAS va ponctionner les fonds sur la Caisse d'Allocation d'Autonomie et l'Assurance Maladie. Cela pose la question de la légitimité de la prise en charge des gratifications par les assurés sociaux. De plus, ce n'est pas un avenir pérenne (car les dépenses au niveau de l'Etat sont en baisse à cause du déficit public). Le Conseil Général s'implique mais il se questionne quant aux moyens de pérenniser la situation alors qu'il est en déficit.

Le financement incombe à l'Etat du point de vue de l'unicité.

Une bourse nationale permettrait aux étudiants de faire leurs études et leurs stages, hors d'une relation subordonnée.

Il faudrait la création d'une plus large unité pour que l'Etat prenne ses responsabilités.

● **M. DUGENE, Directeur de l'UBAPS (Union Bordeaux Nord Association Prévention Spécialisée).**

M. DUGENE propose de demander directement aux directeurs des établissements de formation combien d'étudiants doivent partir en stage et que le budget soit défini en fonction.

Il exprime sa position favorable à l'accueil, comme sa mission le lui demande, des stagiaires, afin de leur permettre de se former dans l'alternance, et d'envoyer dans le même temps la facture au financeur.

● **M. ESPAGNET, Directeur Général de l'ARI (Association pour la Réadaptation et l'Intégration) (Ancien formateur à l'IRTS).**

Il n'est pas sûr que se soit seulement une question d'argent. Ayant été formateur à l'IRTS Talence, la difficulté de la mise en stage n'est pas nouvelle selon lui. Il a toujours été difficile de trouver autant de lieux de stage que d'étudiants. Il considère que la question est plus large, elle concerne les conditions d'accueil des étudiants dans leurs établissements, et ainsi la question du tutorat.

● **Directeur IME Arcachon.**

Il affirme son soutien envers les étudiants mais souligne que le problème des gratifications distord les relations entre les structures et les étudiants.

● **M. AUDUREAU, Directeur général du PRADO 33.**

Il exprime qu'il peut changer d'avis quant à l'accueil des étudiants dans leur intérêt. Il considère qu'une bourse serait une meilleure solution. Selon lui, « gratifier, c'est payer ».

Selon lui, aujourd'hui, l'exploitation des stagiaires n'existe plus. Mais s'il y a une gratification par les structures, cela engendre une relation particulière. Les entreprises éprouvant des difficultés financières pourraient alors prendre des stagiaires, plutôt que d'employer de nouveaux salariés.

● **ES Hôpital Psychiatrique de Cadillac, Représentante CGT.**

Elle se dit solidaire de l'action étudiante et en colère. Elle pose la question de la définition de la gratification : être gratifié, c'est être payé. Un rapport particulier s'instaure alors avec l'employeur. Or le stagiaire est un apprenant. Elle ajoute que les stagiaires ne sont pas là pour remplacer les professionnels. Dans sa structure, la question de l'accueil d'un stagiaire soulève celle du tutorat, étant donné qu'ils ont peu de temps à leur accorder. Elle considère également qu'il ne faut pas mélanger la question de la gratification et celle des bourses.

● **Responsable Association Emmaüs.**

Le responsable de cette association estime que le stagiaire doit préserver son esprit critique et sa liberté.

Pour lui, la proposition d'un organisme ayant vocation à gratifier les stagiaires n'est pas utile.

Il propose comme solution possible de créer une Commission.

De plus, il ajoute que la responsabilité des formations appartient au Conseil Général, celui-ci doit créer une bourse d'Etat et retrouver sa mission républicaine qu'il a perdue.

● **AS, Responsable Régionale FSU (Fédération Syndicale Unitaire).**

Cette professionnelle et responsable exprime le fait que le statut des travailleurs sociaux en formation est un problème national et que l'Etat se désengage totalement. Les professions sociales sont dévalorisées. Selon elle, s'il n'y avait pas le diplôme d'Etat pour reconnaître les formations, ces métiers seraient amenés à disparaître.

Elle suggère une marche devant l'Assemblée Nationale.

● **Représentants de structures liées à la petite enfance.**

Une éducatrice de jeunes enfants en crèche associative affirme que sa structure ne peut pas prendre de stagiaires, faute de financement. Elle pose alors la question de vers qui se tourner pour présenter la facture.

Travaillant dans ce type de structure, un professionnel pose leur refus de prendre des stagiaires sur leurs propres moyens, et qu'il ne sait pas s'ils prendront des stagiaires ou non.

● **ARESCJ.**

Une éducatrice de l'ARESCJ affirme que cette association ne peut pas prendre de stagiaire, ne pouvant déjà plus rémunérer ses salariés. Mais ils n'en prendraient pas dans ces conditions. De plus, gratifier la réciprocité risque selon elle d'amener des exigences et de demander aux stagiaires une posture professionnelle alors qu'ils sont en formation. Le problème de la gratification pose le problème de la pérennité de la qualité du travail social. Elle fait un appel aux collectivités territoriales pour proposer une solution rapide.

● **Directeur d'une association réunissant des centres d'insertion sociale.**

Il affirme qu'il prendra dorénavant de nouveau des stagiaires, maintenant qu'il considère avoir la garantie de la DDASS.

● **M. REY, Directeur général de la S.P.E.G.**

Cette association gère des établissements qui dépendent à la fois de la DDASS, du CG, et de la CPAM, il décide de reprendre également des stagiaires.

Le récapitulatif des propositions établies lors de cette table ronde est le suivant :

- M.KLEIN : Rendre l'accueil des stagiaires obligatoire pour les structures tout en garantissant leur financement.
- Secrétaire Syndicat Action Sociale FO : Il suggère que les représentants des instances et des syndicats se mettent d'accord pour faire remonter le problème par la suite.
- Conseillère technique en travail social auprès de la DRASS : Elle propose un groupe de travail et de réflexion autour d'une charte suggérant un cadre de référence et de qualité pour l'accueil des stagiaires.
- M. DUGENE : Il propose que le budget nécessaire aux gratifications soit défini à partir du nombre d'étudiants partant en stage, nombre fourni par les centres de formation.
- M.CHASSERIAUD : Il évoque la possibilité de provoquer une rencontre avec les 5 Conseils Généraux d'Aquitaine, avec les responsables des centres de formations pour une entente, une négociation pour poser le problème, et qu'un engagement soit proposé rapidement.
- M.BLAIN : Il suggère que des dates soient fixées pour discuter des problèmes liés aux revendications. De plus, il évoque la création d'une Commission d'Application d'Urgence sous une semaine à compter de la date de la table ronde. Les membres conviés seraient les représentants des institutions nationales, régionales et départementales, les directeurs d'établissements de formation, les responsables de structures ainsi que des représentants d'étudiants. Par ailleurs, une Commission pourrait être mise en place pour discuter de l'accueil des stagiaires et des modalités de l'accueil des stagiaires, dans un délai moins urgent.
- M.CARTIAUX souligne que ce n'est pas envisageable dans un délai d'une semaine, au niveau régional, mais que cela pourrait se faire à un niveau départemental.
- Mme MONCOCUT exprime également le manque de temps pour engager une réflexion sous une semaine. Elle va présenter les revendications à l'Assemblée Départementale en Septembre.
- La DDASS affirme que les structures peuvent la contacter pour des informations complémentaires.